

Sol et Civilisation

septembre 2000

La Lettre - numéro 17

ISSN 1252-9419

Au fil des pages ...

Nouvelles réformes et enjeux de l'intercommunalité 2

Daniel Hoeffel

Renforcer les liens des hommes au territoire 3-6

*Laurent Barbier
Albert Grosperin
Daniel Prieur*

Pour un territoire vivant 7-10

*Emile Barthel
Piero Calvisi
André Marchand*

Préparer l'avenir sur les territoires : l'action du Conseil Général du Bas-Rhin 11

Philippe Richert

En bref ... 12

« Communes, coopérations intercommunales, pays : des territoires au service des hommes qui y vivent¹. »

Le constat est général : nous vivons une période de transformations profondes de l'organisation de la vie locale, marquée par un retour vers les valeurs de la ruralité. Hier synonyme d'échec, la ruralité est aujourd'hui une idée moderne : on peut réussir à la campagne, y vivre mieux, autrement. Le milieu rural, qui voit arriver des populations plus exigeantes, doit faire face à cette nouvelle donne.

Pour répondre à ces mutations, il faut adapter les structures et leur fonctionnement.

Alors qu'il est difficile de percevoir le sens des mesures prises par les pouvoirs publics, je crois que la clé de l'efficacité et de l'harmonie entre communes, communautés de communes et pays, sera la légitimité de la force motrice, c'est-à-dire les forces élues issues de la commune. C'est à ce niveau que se fonde la démocratie locale.

Elus, communes et conseillers municipaux se doivent d'œuvrer dans l'intérêt et au service des hommes et des territoires où ils choisissent de vivre. Ils ont là une obligation de résultats. Ils sont donc amenés à s'organiser et à travailler autrement :

- assumer les responsabilités et non les déléguer à une instance plaquée d'en haut, par exemple dans la formation des Pays,
- se réapproprier véritablement l'intercommunalité, en être acteur et non spectateur.

En tant qu'élu, il me paraît certain que nous allons vivre ensemble des moments passionnants, et souvent passionnés, autour des transformations de nos structures locales. Notre mission sera non pas de nous recroqueviller sur le passé, mais bien d'agir, d'essayer d'anticiper.

Sur un territoire, espace de proximité, d'identité, de convivialité, les forces vives ont la capacité naturelle de s'accorder au service de ceux qui y vivent. Le colloque du 6 juin dernier, à Saint-Pierre, a permis de montrer que, là où ces forces œuvrent en ce sens, les hommes et les femmes peuvent engager des démarches de développement solides.

Alfred Becker²

¹ Colloque organisé à l'initiative de Sol et Civilisation le 6 juin 2000 à Saint-Pierre (Bas-Rhin)

² Alfred Becker est maire de Saint-Pierre (541 habitants) et vice-président du Conseil Général du Bas-Rhin.

Nouvelles réformes et enjeux de l'intercommunalité

Daniel Hoeffel est sénateur du Bas-Rhin et maire de Handschuheim. Il a été président du Conseil Général du Bas-Rhin de 1979 à 1998, ancien ministre des transports, ancien ministre délégué chargé de l'aménagement du territoire et des collectivités locales.

L'application de la loi sur l'aménagement du territoire (loi Voynet) et de la loi sur l'intercommunalité (loi Chevènement) pose, notamment sur les aspects liés à l'intercommunalité, des questions qui font aujourd'hui l'objet de débats et qu'il s'agit de clarifier.

La voie de la sagesse

Au début des années 70, contrairement à la plupart de nos partenaires européens qui s'engageaient dans la voie des regroupements et des fusions de communes, la France a choisi la voie de l'intercommunalité. Les maires allemands de la région de Karlsruhe sont convaincus que la réforme des années 70, qui, chez eux, a conduit à la restructuration obligatoire des communes, ne pourrait plus avoir lieu aujourd'hui. A cette époque, **on était en quête de structures rationnelles ; aujourd'hui, les hommes ont besoin de ne pas perdre le contact avec leurs racines, d'échapper au danger de l'anonymat.** Dans les villes, la création des mairies de quartier illustre ce besoin : elle rapproche le centre de décision des habitants.

Entre la rationalisation parfois autoritaire des structures locales, et la conservation envers et contre tout des 36 000 communes, l'intercommunalité me semble être la voie médiane de la sagesse. Elle seule permet de concilier les exigences d'une gestion rationnelle avec la préservation de structures à dimensions humaines.

Ceci doit être rappelé au moment où certains pensent encore qu'il faudrait trouver des voies et moyens plus autoritaires : **l'intercommunalité, fondée sur le libre choix, est à mon sens la formule la plus adaptée aux mentalités actuelles.**

Respecter le principe du libre choix

Le débat parlementaire de la loi sur l'intercommunalité (juillet 99) a préservé les grandes lignes de ce principe. Il a tout de même été restreint par la volonté de nourrir l'intercommunalité du principe de solidarité : il doit y avoir continuité territoriale au sein d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération. De plus, il est prévu qu'une communauté d'agglomération pourra s'étendre tant que les communes limitrophes ne sont pas elles-mêmes membres d'une communauté de communes à taxe professionnelle unique. On cherche ainsi à imposer d'en haut des communautés d'agglomération qui ne correspondent pas forcément à la réalité.

Pour autant, le respect du libre choix permet-il de remplir **toutes les exigences qui doivent s'attacher à une intercommunalité forte ?** Fondamentalement, **faire entrer certaines communes dans une**

structure par la contrainte peut empoisonner le climat de confiance, qui reste la base essentielle du fonctionnement harmonieux d'une structure intercommunale, alors que la patience permet souvent d'obtenir dans de meilleures conditions le même résultat.

Où que ce soit, nous devons donc veiller non seulement à ce que la lettre de la loi sur l'intercommunalité soit respectée, mais à ce que l'esprit du libre choix le soit également.

La notion de Pays : historique, objectifs, prospective

Les lois Voynet et Chevènement sont empreintes de deux philosophies différentes. La seconde ignore la notion de Pays, alors qu'on la retrouve de manière répétitive dans la première.

Dans l'esprit de la loi Pasqua (janvier 95), comme dans celui de la loi Voynet, **le Pays ne doit en aucun cas être un échelon d'administration territoriale supplémentaire.** Intercalé entre l'échelon intercommunal et le département, il viendrait brouiller et compliquer la gestion de nos territoires. Il doit plutôt être conçu comme l'arrondissement de demain, qui, en adoptant les contours des solidarités socio-économiques, correspondrait à la réalité vécue du terrain.

La loi Voynet permet d'intégrer les contrats de Pays au contrat Etat-Région. Ne peut-on y voir **l'amorce de quelque chose qui tend vers un échelon de collectivité territoriale ?** De plus, cette incitation financière peut pousser certains à griller les étapes. La structuration intercommunale en Pays ne peut se faire en une seule étape. Il me semble plus raisonnable de commencer par une dimension plus modeste, où se forment l'esprit intercommunal et l'habitude de travailler ensemble, avant de pouvoir, par la suite, créer quelque chose de plus vaste.

La voie de l'intercommunalité est la seule qui permette de rationaliser nos structures tout en préservant la cellule communale. La gestion des compétences « développement économique », « schéma directeur », « urbanisme » pourra de moins en moins être le fait des communes seules. Elle devra faire l'objet d'une étroite concertation entre les communes, les maires et les conseils municipaux qui auront à faire preuve de la plus grande solidarité : mode d'action que seule l'intercommunalité, à condition qu'elle soit fondée sur le libre choix, permettra progressivement.

Renforcer les liens des hommes au territoire : pratiques de la démocratie locale à Pierrefontaine-les-Varans - Vercel (Doubs)

L'organisation de la vie locale se transforme plus rapidement que jamais, sous l'impulsion de lois successives. Création de nouvelles structures (communautés de communes, d'agglomération, pays), réforme de leurs modalités de fonctionnement (passage à la Taxe Professionnelle Unique, etc.) peuvent légitimement inquiéter, de par leurs répercussions sur les pratiques démocratiques.

Sur certains territoires, des hommes et des femmes se saisissent de ces lois et savent les faire fonctionner au service des populations locales. Les témoignages d'un élu et de deux acteurs associatifs de la communauté de communes de Pierrefontaine-les-Varans – Vercel nous montrent que **sur ces territoires, la démocratie locale, c'est-à-dire la possibilité pour chacun d'être acteur et animateur avec les autres de la vie locale, fonctionne.**

Laurent Barbier est animateur permanent du Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC) sur le département du Doubs. Il assume sur la communauté de communes une fonction d'accompagnateur d'équipes.

Albert Grosperin est maire adjoint de la commune de Vercel, chef lieu de canton de 1 250 habitants, vice-président de la communauté de communes, chargé de la commission culturelle et sportive. Il est directeur régional des Maisons Familiales Rurales de Franche Comté.

Daniel Prieur est producteur de lait et vice-président de la FDSEA du Doubs. Il est également président de l'association la Roche du Trésor, maire adjoint de Pierrefontaine-les-Varans, et membre du conseil de la communauté de communes.

L'action associative peut consolider l'intercommunalité

par Daniel Prieur

Renaissance d'une maison familiale rurale

La Roche du Trésor est une ancienne maison familiale rurale, qui avait cessé son activité de formation en 1988. D'anciens élèves, ainsi que des personnes qui y restaient attachées, ont décidé de réfléchir ensemble au devenir du bâti afin d'éviter de perdre encore une activité dans notre commune.

La maison familiale a donc été transformée **en centre d'accueil, dont le but est de créer des passerelles entre le monde urbain et le monde rural.**

Des activités ouvertes sur le monde rural

La Roche du Trésor accueille de jeunes urbains pour des séjours qui **mettent en valeur la diversité des activités (agriculture, artisanat) du territoire.** Une de nos activités pédagogiques s'intitule par exemple « compagnon bâtisseur » : les enfants découvrent le sous-sol franc-comtois avec des personnalités locales qui le connaissent bien, réalisent une maquette de ferme comtoise, séjournent à la ferme, visitent le tailleur de pierre, etc.

L'association a aujourd'hui repris son activité initiale de formation.

Tout cela est géré par une association qui a démarré avec un salarié au départ, et qui compte aujourd'hui 23 équivalents temps plein. Elle génère chaque année dans le domaine du tourisme social et éducatif un peu plus de 6 millions de francs sur la commune.

Relations de la Roche du Trésor avec la communauté de communes

Les gens du milieu associatif sont plutôt des fonceurs, ils ont souvent des responsabilités par ailleurs et veulent créer des dynamiques. En face, les élus se demandent ce que les associatifs recherchent exactement. Notre projet à la Roche du Trésor a beaucoup interrogé la communauté, mais elle l'a soutenu.

Finalement, **les actions menées ont contribué à consolider l'intercommunalité.** Nous n'étions pas là pour les fonds baptismaux : nous avons apporté des parpaings et du ciment à la communauté.

Pérenniser l'engagement de terrain en mobilisant les jeunes

par Laurent Barbier

« Réfléchir avec » et pas seulement « faire pour »

Si les équipes d'animation socio-éducative veulent faire venir les jeunes vers elles, elles doivent faire l'effort d'aller vers eux. Il est nécessaire de revenir en permanence à **un principe fondamental : donner la parole aux jeunes, et agir réellement dans les deux sens**. Une démarche qui ne se contente pas de répondre à des besoins, mais qui fait participer les jeunes à la réflexion (sur leur situation, leurs besoins, etc.) et ainsi les valorise est souvent plus fructueuse.

Le MRJC organise ainsi des actions (animations, formations) en deux temps :

- détente, sports : les jeunes sont souvent attirés d'abord par ces activités, par l'ambiance qu'elles créent.
- discussion autour d'un thème choisi par les jeunes. A partir d'un constat (par exemple : le « ras le bol »), ils dégagent des pistes à mettre en place ensemble après la formation.

Apprendre à être acteur de son territoire

Une fois accrochés et intégrés au sein d'une équipe, ils prennent conscience à travers les formations et la

réflexion de **l'importance d'être acteur de son territoire, et de son devenir**. A partir de là, il est possible de progresser et même de pérenniser ce type d'actions par l'intérêt bien compris des jeunes et des communes et par leur engagement réciproque.

Sur la communauté de communes, 120 jeunes environ travaillent en équipes. Ils cherchent à enclencher des dynamiques et de l'animation locale dans leur village par la réalisation de projets. Avec le MRJC, ils prennent part à la réflexion sur les opérations pilotes, donnent leur avis et disposent de moyens pour mettre en place des projets.

Les jeunes ont par exemple tourné une vidéo, sur le secteur de la communauté de communes, qui reprend leurs interrogations : « *nous sommes attachés à ce milieu, à ce secteur et nous avons envie d'y habiter. Mais nous voulons aussi y travailler* ». Cette vidéo a permis de susciter des rencontres autour de ces questions, tant au niveau social qu'au niveau professionnel. Elle est encore trop peu utilisée, mais les jeunes ont bien l'intention de la faire intervenir dans le cadre de leurs projets à venir.

Action auprès des jeunes : chacun à sa place et une place pour chacun

- Les communes ne doivent pas prendre la place des **associations, véritables acteurs de terrain**. Ces associations sont souvent de type familial et rural et reposent donc en grande partie sur le soutien bénévole des parents, et surtout des mères. Il leur revient de décider des orientations et d'exercer leurs responsabilités.
- **L'intervention de la commune** ne doit pas se substituer aux associations locales, mais les accompagner. Ainsi, l'Association Familiale de Vercel, ayant de nombreuses activités à gérer, a dû employer un animateur. Cela a été rendu possible grâce à la signature par la commune d'un contrat enfance, et d'un contrat temps libre avec la C.A.F., permettant le financement du poste.
- A **l'intercommunalité** revient la mise en place de structures et de services plus lourds, comme la création d'un camion-ludothèque qui dessert les 5 villages centre de la communauté de communes de Pierrefontaine-les-Varans – Vercel. A ce niveau, il est important de satisfaire tout le monde de la même façon, car tous sont confrontés au même phénomène, au même besoin.
- Enfin, **le Conseil Général du Doubs** soutient une association départementale (Profession sport) qui regroupe plusieurs employeurs pour créer des postes d'animateurs sportifs spécialisés à temps plein.

Démocratie locale et intercommunalité : tout passe par les hommes

par Albert Grosperin

Vers un Pays ...

Une charte intercommunale a été mise en place sur les cantons de Pierrefontaine-les-Varans et de Vercel dès 1986, sous l'impulsion du sénateur Gruillot, qui nous a fait **travailler ensemble**. Cette méthode de travail, inestimable, nous a permis de passer au-dessus de la guerre des clochers et de créer en 1998 une communauté de communes au sein des 2 cantons.

La communauté compte 40 communes et environ 17 000 habitants. Pour des raisons de zones d'aménagement économique, 6 communes de l'ancien syndicat inter-communal s'étaient déjà regroupées en intercommunalité. Sur nos 2 cantons, nous avons donc une communauté de 6 communes et la nôtre de 40. Nous travaillons déjà ensemble par convention, par exemple sur le traitement des ordures ménagères. **C'est tout naturellement que nous arriverons au Pays**, les 2 communautés de communes travaillant ensemble .

Un réel problème de démocratie locale

La substitution d'une communauté de communes aux 7 syndicats intercommunaux qui fonctionnaient auparavant ne s'est pas faite sans mal.

En effet, un certain nombre de représentants, utiles et valorisés au sein de leur conseil municipal, travaillaient

pour ces syndicats. Aujourd'hui, nous sommes 75 conseillers communautaires : un délégué par commune et un par tranche de 500 habitants. Dans un village de 150 habitants, bien souvent, seul le maire représente sa commune quand 7 personnes participaient aux 7 syndicats.

Cela nous pose un réel problème de démocratie locale. **Comment, dans ces conditions, intéresser et associer l'ensemble des conseillers municipaux et de la population à la vie locale ?**

Des pistes

→ Nous avons créé 5 commissions : économie et tourisme, vie culturelle et sportive, gestion des déchets, administration et finances, communication.

→ Nous faisons de gros efforts de communication. Une lettre (Comm'info), adressée à tous les habitants de notre secteur, paraît régulièrement. Les comptes rendus de bureaux sont régulièrement adressés à l'ensemble des maires. Nous organisons aussi un repas annuel de l'ensemble des conseillers municipaux afin qu'ils se retrouvent dans un esprit de convivialité et de regroupement.

Mais nous sommes loin d'atteindre nos objectifs.

Comment faire vivre la démocratie locale ?

Sur les territoires, la démocratie locale existe lorsque ceux qui souhaitent participer aux débats peuvent se faire entendre. Elle vit par la participation des habitants, au travers de projets et de leur construction.

• Passer au suffrage universel pour les conseils communautaires ?

Les budgets intercommunaux sont d'ores et déjà plus importants que les budgets des 22 régions françaises réunies. Comment assurer la légitimité démocratique nécessaire pour qu'ils soient gérés dans de bonnes conditions ?

La mise en place de commissions dans les communautés de communes suscite la participation de personnes (responsables associatifs, etc.) qui ne sont pas forcément conseillers municipaux ou conseillers communautaires ; mais cette participation reste très éphémère. Elle est souvent dictée par un intérêt ponctuel. Comment engager des participations plus profondes ?

Certains pensent qu'il faut aller plus loin dans la démocratie au niveau des communautés de communes, et proposent que les **conseillers communautaires soient élus au suffrage universel** par l'ensemble des habitants de la communauté de communes.

• Des risques se dessinent

Le premier risque concerne la commune, cellule que nous jugeons tous essentielle. Avec un tel mode de suffrage, certains des conseillers communautaires n'auraient plus de rapport avec son fonctionnement, ce qui aboutirait à la court-circuiter.

Or il faut faire vivre la commune, et ne transférer des compétences à la communauté qu'à *condition* que le lien entre ces deux niveaux soit effectif. Le passage au suffrage universel risque d'handicaper ce lien entre conseils municipaux et conseil communautaire. L'élection le même jour au suffrage universel direct d'une structure intercommunale et des conseils municipaux provoquerait inévitablement une rivalité forte et ferait régresser l'esprit intercommunal. En effet, l'intercommunalité ne peut naître et prospérer que dans la mesure où elle reste en symbiose avec la commune et ses structures représentatives.

Enfin, il y a un décalage énorme entre les élus impliqués dans ces questions d'une part, et les autres élus et la population, d'autre part. Le maire qui « ne sort pas » de sa commune se fait réélire avec un programme simple : dépenser le moins possible, bien plus facilement qu'un autre qui propose une démarche prospective, bénéfique à long terme. Si demain le suffrage universel direct pour l'élection des conseillers communautaires et du président de la communauté est adopté, ces décalages vont encore se creuser. Où sera l'intérêt du territoire ?

• Du travail en perspective ...

Depuis 1999, **tous les membres des conseils intercommunaux sont obligatoirement des conseillers municipaux élus, ce qui leur confère** une légitimité démocratique indéniable, mais la pression qui s'exerce en faveur d'une élection au suffrage universelle est toujours très forte.

Si l'on estime devoir donner une légitimité plus directe aux conseils intercommunaux, il faudra trouver les voies et moyens de le faire sans réduire à peau de chagrin le rôle des conseils municipaux. Ce ne sera pas un exercice facile, mais nous avons suffisamment d'imagination pour y arriver. Nous avons désormais le temps pour **trouver les moyens de donner à l'intercommunalité cette légitimité minimale, sans pour autant vider l'échelon communal de toute sa substance en termes de contact humain et de démocratie.**

Pour un territoire vivant : conditions de la collaboration entre élus, associatifs, socioprofessionnels.

Exemples dans le Bas-Rhin

Un territoire ne peut vivre que si les hommes qui y vivent se sentent responsables de leur environnement (au sens large) et acceptent de s'y investir. Il est donc essentiel qu'associatifs et socioprofessionnels, notamment, puissent **agir en véritables partenaires de la démocratie locale, c'est-à-dire exercer, chacun à sa place, leurs pleines responsabilités**. Dans ces conditions, des démarches solides de développement peuvent être engagées.

Emile Barthel est maire de Scherwiller (2 600 habitants), vice-président de la communauté de communes de Sélestat (35 000 habitants),

Piero Calvisi est directeur de la Fédération départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) du Bas-Rhin,

André Marchand est président de l'association des professionnels du canton de Rosheim, première association du Bas-Rhin de ce type créée à l'échelle d'une intercommunalité.

L'action des professionnels participe à la reconnaissance du territoire

par André Marchand

Une volonté commune

L'association des professionnels du canton de Rosheim a été créée par un groupe d'amis artisans et commerçants de Rosheim. Après avoir remis en route l'association communale, la mise en place de l'intercommunalité, en 1992, nous a donné l'idée de viser une dimension cantonale au travers d'une exposition. Devant son succès, nous avons créé l'association intercommunale à l'échelle cantonale en 1997.

Nos objectifs :

- **regrouper toutes les activités professionnelles du secteur** : artisanat, commerce, industrie, mais aussi gastronomie (hôtellerie, restauration, viticulture), car nous sommes sur la Route des vins, qui est notre principal vecteur de développement.
- **être à l'origine d'actions de développement, partenaires de la vie locale**, ce qui n'est pas facile. Nous nous positionnons en partenaires économiques de nos élus, au sein de la communauté de communes.

Des actions

Associer les acteurs du canton

Notre principale difficulté est de **réunir des gens des 9 communes du territoire**. Pour les associer, nous travaillons toujours en groupes de projets, afin que les idées viennent de la base. Les hôteliers-restaurateurs se sont ainsi tous réunis sous une même enseigne : « le

sentier des saveurs du canton de Rosheim ». Un producteur de foie gras de Bischoffsheim fait désormais partie du sentier des saveurs, tout comme un autre à Mollkirch. Les viticulteurs ont fait le même travail et ont choisi comme signature « le bouquet de senteurs ».

Faire s'ouvrir le canton à lui-même

En 1992, notre exposition « la vitrine cantonale », qui présentait toutes les activités professionnelles du canton, était la première du genre dans le secteur. Nous sommes depuis à l'origine du marché de Noël de Rosheim et de marchés des producteurs du canton. Ces marchés regroupent des producteurs locaux (vins, foies gras, fromages), et une vingtaine d'hôteliers et de restaurateurs qui proposent leurs plats à petits prix. Notre objectif est de faire découvrir à un maximum de visiteurs le savoir-faire des exposants en leur faisant déguster leurs produits. Ces soirées conviviales ont lieu 2 fois par an et se déplacent sur les 9 communes du canton.

Toucher le public urbain

Nous disposons d'un large public potentiel : la communauté urbaine de Strasbourg. Nous avons organisé pour lui une soirée à Strasbourg : le rat des champs est allé à la rencontre du rat des villes, car c'est bien l'image que nous avons ! 6 000 personnes ont participé à cette soirée, où elles ont pu déguster nos vins et nos plats. Nous sommes ensuite rentrés chez nous : c'est maintenant au rat des villes de venir nous voir.

« Contribuer à former les citoyens actifs d'une communauté vivante »¹

par Piero Calvisi

« Voilà une quinzaine d'années, la Fédération des MJC du Bas-Rhin soutenait l'idée **qu'entre un mouvement d'éducation populaire comme celui des MJC et les mouvements de développement local**², il n'y avait qu'un pas : **un partenariat**, du moins des complémentarités pouvaient être trouvées. Plusieurs élus, au niveau départemental et régional, ont soutenu cette démarche. Ils étaient en effet convaincus que pour développer la qualité de vie sur un territoire, il fallait prendre en compte la jeunesse et faire en sorte que les habitants eux-mêmes se mobilisent autour de la problématique de l'enfance et de la jeunesse. »

On peut concevoir l'animation socioculturelle comme un produit, un service qu'on propose à un public, public dont on mesure le degré de satisfaction. Ce n'est pas la voie que nous avons suivie. Nous avons opté pour la construction d'un projet d'animation global, qui s'inscrit dans la durée.

Un exemple : la communauté de communes du canton de Niederbronn-les-Bains.

Pendant plusieurs années, dans le but de mobiliser la population autour d'événements culturels, des spectacles du printemps et autres projets ont été menés en partenariat avec les écoles. Entre 50 et 80 % des parents d'élèves étaient concernés et mobilisés par ces projets. Pour rendre plus durable cette mobilisation ponctuelle, nous avons contribué dans certains villages à monter de petites associations qui continuent de développer des activités socio-éducatives.

En 1994, un constat : bien que la Fédération des MJC du Bas-Rhin ait impulsé l'action mise en place sur ce secteur, elle n'a pas vocation à devenir la seule structure compétente en matière d'animation du monde rural. Nous avons donc incité les habitants à se structurer et à créer une association intercommunale composée des associations locales des différents villages,

d'enseignants, de socioprofessionnels divers, d'élus, etc. Aujourd'hui, cette association a complètement pris le relais de la Fédération des MJC du Bas-Rhin. Elle a passé une convention avec la structure intercommunale pour conduire et développer un projet d'animation à l'échelle du territoire. Dans le Bas Rhin, 5 associations de ce type se sont créées depuis, en suivant le même cheminement.

Un outil pour les responsables du développement local

Nous attendons toujours d'être sollicités par des élus pour travailler avec les collectivités. De cette façon, nous sommes pratiquement sûrs qu'une réflexion a eu lieu sur le territoire, et que les élus ont envie de se pencher sur la question de la prise en compte de l'enfance et de la jeunesse : deux garanties nécessaires pour construire un projet dans le temps.

Travailler dans l'animation socioculturelle et le développement local c'est *travailler, accompagner du vivant*. Il ne s'agit pas de débarquer sur un territoire avec des recettes et des modèles, en disant : « nous avons la solution à votre problème » : ce serait mentir ! **Il s'agit de prendre en considération la demande du territoire, de prendre le temps d'analyser avec les acteurs ce qui s'y passe, de cerner au mieux leurs attentes.**

Nous développons ensuite un projet rassemblant des propositions concrètes d'actions. La collectivité, la Fédération et les partenaires du territoire sont associés à l'ensemble de la démarche dès les premières phases.

¹ Extrait du statut du mouvement des MJC.

² Le développement local se définit par la mobilisation des acteurs du terrain pour qu'ils deviennent acteurs et experts de leur propre développement.

La subsidiarité, pour permettre le développement économique

par Emile Barthel

La principale préoccupation d'un élu, sur un territoire, est de voir celui-ci vivant. Pour cela, l'animation locale est certes nécessaire, mais l'habitat (par exemple) l'est aussi. Le dynamisme économique me semble donc fondamental pour le développement : **si un territoire doit se mettre en mouvement, il faut que l'économie l'accompagne.** C'est donc du point de vue économique que j'expose la situation de la communauté de communes de Sélestat en Alsace centrale.

Quatre étapes d'actions à partir de Scherwiller

Le principe de la subsidiarité, cher à Sol et Civilisation, est à mon sens indispensable. Alors que les institutions des différents niveaux territoriaux étaient jusque récemment plus concurrentes que complémentaires, elles doivent apprendre à se partager les missions.

L'indispensable échelon communal permet de gérer les problèmes locaux.

La commune a un rôle à jouer dans la résolution des problèmes qui se posent notamment aux artisans et aux agriculteurs (aménagement des sorties d'exploitation, installation de petites zones d'activités en périphérie, etc.)

La communauté de communes de Sélestat, dans une optique d'aménagement.

Sur ce territoire qui compte 35 000 habitants et 13 communes (dont celle de Sélestat, 17 000 habitants), nous avons recensé un certain nombre de zones de proximité qui permettront d'accueillir des entreprises, au moyen d'une étude à laquelle ont été associés les

socioprofessionnels, l'Education Nationale, les institutions, etc.

Cela nous a amenés à définir la fonction de chaque commune au sein de l'intercommunalité. Nous avons ainsi fait un grand progrès en évitant que, comme par le passé, chacune ne réclame sa zone d'activités. Elles agissent désormais sous une casquette intercommunale, avec la perspective du futur partage de la taxe professionnelle de zone.

Une association de développement pour celles et ceux qui veulent créer leur entreprise.

Née en 1985 d'une volonté intercommunale, cette association va bientôt concerner toute l'Alsace centrale. Elle s'attaque actuellement à la préparation d'une pépinière d'entreprises. L'objectif est d'aider les créateurs d'entreprises avant même qu'ils n'aient totalement formalisé leur projet, les accompagner, les héberger afin qu'ils rejoignent, si possible, une des zones d'activités municipales ou intercommunales. Cette pépinière pourrait devenir une « maison de l'entreprise » où les conseillers des jeunes créateurs d'entreprises tiendraient des permanences.

Des plates-formes départementales, pour rééquilibrer l'ensemble du territoire départemental.

Ces plates-formes ont également été initiées dans une optique **d'aménagement du territoire**. Dans le sud du Bas-Rhin, la création d'une plate-forme a constitué un test pour notre communauté de communes à l'épreuve : les 9 communes se sont rangées comme un seul homme derrière ce projet pour jouer la carte du développement.

Conditions de naissance de nouvelles coopérations

Nombre de réalisations sur les territoires portent la marque des hommes, seuls ou en petits groupes, qui les animent. Dans quelles conditions leurs initiatives peuvent-elles entraîner une population plus large ? Pourquoi certaines mobilisations, certaines dynamiques "prennent-elles" plus ou moins bien ?

Pour initier de tels mouvements, il faut :

→ **détecter les personnes** capables et désireuses d'endosser le rôle de leader. On n'accroche pas de wagons sans locomotives !

→ **profiter des situations difficiles, des crises pour susciter de nouvelles coopérations** : c'est souvent dans des circonstances dramatiques, lorsque plus rien n'existe, que l'on peut recréer des dynamiques.

Par la suite, **l'effet d'entraînement** d'actions réussies est souvent non négligeable.

Au bout de 5 à 7 ans d'un projet, il faut parvenir à remobiliser tous les partenaires. Comment trouver l'énergie pour prendre le recul nécessaire par rapport à ce qui a été fait et rester novateur sans s'imaginer que la continuité de ce qu'on a fait est la solution ? Cette remise en cause personnelle et collective est délicate et peut poser problème. Se remettre en cause, repartir avec d'autres partenaires n'est pas toujours facile.

Répartition des rôles : les acteurs intercommunaux et les services de l'Etat

Il n'est pas possible pour une commune de 500 à 2 000 habitants d'avoir ses propres services administratifs et techniques, ce qui pourrait lui donner plus d'indépendance. Dans une communauté de communes, en revanche, on imagine très bien que l'embauche de personnel pour ces fonctions soulage les secrétaires de mairies, qui pourraient se concentrer sur leur travail, à la disposition des citoyens.

Ils sont en effet souvent mobilisés sur des dossiers de moins en moins bien traités par la DDE ou la DDA. Problèmes de coûts (inférieurs seulement de 1 % à ceux du privé)¹, de délais (au moins 6 ou 8 mois), le suivi des dossiers en matière de lotissements, d'expansion économique, etc. nécessite une vraie amélioration. Tôt ou tard, les **communautés de communes vont-elles devoir employer des techniciens** pour leur assurer un service dont elles ne bénéficient plus ?

La question se pose notamment parce que ces services de l'Etat font face à des demandes de plus en plus exigeantes et diverses, d'une part, et que les DDE, d'autre part, notamment en matière de génie rural, ont du mal à recruter du personnel qualifié.

Il est donc temps d'imaginer et de trouver des solutions intéressantes à ce problème.

La création du SDAU² pour soulager les services de l'équipement après la décentralisation en est une.

De leur côté, les DDE essayent de se **replacer en conducteurs d'études ou en conducteurs d'opérations et de travailler en partenariat avec le privé.**

Une autre voie intéressante est la constitution d'équipes pluridisciplinaires pour la réalisation de gros projets : bureaux d'études, urbanistes, paysagistes, SDAU comme assistant de maître d'ouvrage et DDE comme conducteur d'opérations, etc.

¹ Les honoraires des services publics relatifs à la mission de maîtrise d'œuvre ont augmenté suite à la réglementation européenne dans le but de limiter la concurrence avec les bureaux d'études privés.

² Service Départemental d'Aménagement et d'Urbanisme. Plus de 50 personnes travaillent aujourd'hui au SDAU du Bas-Rhin.

Synergies entre communautés de communes et acteurs locaux

Premier exemple : les artisans commerçants du canton de Rosheim

La communauté de communes a pris l'économie parmi ses compétences prioritaires dans sa charte de développement intercommunal. Pour la mettre en œuvre, elle dispose d'un atout important : être en liaison avec les artisans commerçants et bénéficier de leurs initiatives. Celles-ci ont en effet souvent servi d'opportunités pour l'action économique intercommunale.

Dans l'autre sens, l'existence du niveau intercommunal permet à l'association des artisans commerçants d'avoir accès à des soutiens financiers extérieurs (région, département, etc.), auxquels ils n'auraient pas accès tout seuls. Sans intercommunalité, l'association vivrait mais ne mènerait pas autant d'actions et aurait plus de mal à se faire entendre.

Second exemple : les associations de Sélestat

Bien souvent, même dans le cadre de l'intercommunalité, chaque commune veut avoir sa chapelle, sa salle polyvalente, ... Comment parvenir à **une complémentarité des investissements** ?

La communauté de communes de Sélestat procède actuellement avec les services départementaux Jeunesse et Sport à un recensement des équipements sportifs existants. Or on constate que souvent, **une certaine complémentarité existe déjà du fait de l'implantation des associations.** En septembre, la communauté de communes travaillera donc avec les responsables des associations et les scolaires pour définir les besoins et engager la réalisation d'équipements, dans le but de **rééquilibrer** le territoire face à la concentration des lycées et collèges à Sélestat. L'association "Athlétisme Club Central Alsace", basée à la mairie de Scherwiller, est ainsi très active et performante. Il serait bon que ce bourg de 2 600 habitants puisse disposer d'un équipement sportif couvert, sans être concurrent des équipements existants.

Préparer l'avenir sur les territoires : l'action du Conseil Général du Bas-Rhin

Philippe Richert, président du Conseil Général du Bas-Rhin, y représente le canton de la Petite Pierre depuis 1982. Il est sénateur depuis 1992 et a présidé la Commission de l'environnement et du développement local au Conseil Régional d'Alsace de 1985 à 1992.

La mission de l'homme public, de l'homme politique est de faire en sorte que les gens puissent vivre mieux et de préparer l'avenir. Il nous incombe de donner à nos enfants les moyens d'être heureux sur nos territoires dans les décennies à venir. Nous devons donc nous interroger sur nos actions en matière d'aménagement du territoire, et placer celui-ci au cœur de nos priorités.

Les indicateurs relatifs à l'aménagement du territoire en Alsace montrent que les déséquilibres sont de plus en plus flagrants entre l'urbain et le rural, entre des zones en développement et d'autres plus en difficultés, mais aussi au sein même de la zone urbaine. Nous assistons «naturellement» à un phénomène de concentration, accéléré par le retour de la croissance : le Piémont des Vosges fait ainsi partie de ces zones qui ont concentré le développement. Aujourd'hui, nous avons du mal à imaginer des solutions.

Elaborer une politique en matière d'aménagement du territoire implique de se soucier ...

... **de sa cohérence.** Il n'est plus question aujourd'hui d'œuvrer dans le domaine de l'habitat sans réfléchir à l'emploi, à la circulation, à la culture, à l'ensemble de ce qui fait une qualité de vie. Molsheim connaît ainsi une situation délicate. Cette ville au potentiel économique extraordinaire se développe, mais étouffe sous le flot des voitures et des camions. Or, tous les endroits où il aurait été possible de faire passer des outils de désenclavement sont d'ores et déjà construits. Gérer de façon cohérente nécessite de gérer *en amont*. Cela veut dire parfois prendre des positions courageuses, car l'aménagement du territoire va à l'encontre de l'accompagnement des flux existants. Ces actions, efficaces seulement à moyen et long terme, garantissent cependant la durabilité de ces politiques.

... **de son équilibre.** Donner à un lieu une « qualité de vie » optimale, n'est possible qu'à condition d'y réunir un certain nombre de critères : création de richesse dans tous les domaines (sans création de richesse, pas de création d'emplois), solidarité, environnement. La politique consiste à mon sens à construire un équilibre entre ces 3 pôles.

... **de sa complémentarité :** il est évident que si une commune fait le contraire de ce qui est prévu dans les schémas d'ensemble de l'intercommunalité, l'efficacité globale va en pâtir. Il faut donc faire en sorte que chacun, dans le cadre de ses responsabilités, puisse agir dans le même sens.

De nouvelles méthodes de travail

Les communes sont des éléments importants de nos traditions, de nos valeurs. Il ne faut pas y porter atteinte. Cependant, cette institution ne doit pas freiner l'évolution de la société dans laquelle l'intercommunalité a un rôle important à jouer. Dans ce domaine, nous devons savoir utiliser tous les leviers institutionnels existants, c'est-à-dire toutes les lois votées pour mettre en œuvre toutes les formes de coopérations possibles. Nous devons également jouer sur la capacité d'innover à l'intérieur du cadre institutionnel, créer des solutions

originales qui ne seront pas nécessairement généralisables à l'ensemble du pays.

Le dernier point, essentiel, est la transversalité. Cela signifie que le développement économique seul ne suffit pas : tous les domaines (jeunesse, culture, etc.) doivent être abordés et tous les problèmes traités en liaison les uns avec les autres, si l'on veut optimiser le développement d'un territoire.

Le Conseil Général du Bas-Rhin entend poursuivre sa politique de développement local.

• Se donner les moyens nécessaires

Trop souvent, nous manquons de ressources humaines pour la mise en place des politiques territoriales, l'animation et le suivi de nos projets. Dans le domaine socioculturel par exemple, le Conseil Général cofinance des postes dans les MJC pour que, sur le terrain, des animateurs puissent s'occuper des jeunes.

Dans un autre domaine, nous avons multiplié par trois les moyens mis en place pour l'intercommunalité et l'aménagement du territoire. Et une enveloppe annuelle pour les zones qui ont mis en place des politiques de développement local a été créée.

• Se fixer des règles

Pour éviter les concurrences entre structures (communes et/ou intercommunalités) à propos d'équipements, le Conseil Général du Bas-Rhin a pris deux mesures nouvelles. Pour tout équipement d'un coût supérieur à 4 millions de francs, l'attribution d'une subvention dépend désormais de son intégration dans une logique intercommunale ; de plus, cette enveloppe annuelle doit conforter les schémas départementaux d'équipements et de services.

• Disposer de structures efficaces

Beaucoup d'entreprises s'implantent en Alsace. Le Bas-Rhin bénéficie, pour les prospecter et les décider à s'installer, des services de l'ADIRA, un outil de prospection créé par le Conseil Général il y a plusieurs dizaines d'années et, au niveau régional, des services de l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin. Afin de favoriser une implantation plus équilibrée des entreprises sur le territoire et une plus grande solidarité intercommunale, le Conseil Général a par ailleurs mis en place un nouveau type de zones d'activités : les plate-formes départementales de développement, dont la première vient d'être officiellement lancée à Dambach-la-Ville. Il financera ces grandes zones d'activités (80 à 100 ha) à condition que la taxe professionnelle soit répartie sur une zone plus vaste que la zone intercommunale porteuse du projet. Ce système devrait permettre de faire profiter tous les territoires des fruits de la dynamique économique ainsi mise en place.

Notre vision politique est celle d'une Alsace équilibrée : autour de Strasbourg, capitale européenne, métropole régionale, nous avons besoin de bassins d'équilibre, avec des agglomérations d'un poids certain, qui structurent l'espace, et des communes, des villages qui constituent la richesse de notre environnement rural. Cet équilibre, que nous recherchons, permettra demain que traditions et modernité ne s'opposent plus, mais qu'elles fassent la richesse de l'Alsace.

En bref ...

Le compte rendu complet du colloque qui s'est tenu à Saint-Pierre (Bas-Rhin) le 6 juin 2000 :

« Communes, coopérations intercommunales, pays : des territoires au service des hommes qui y vivent »

est disponible, sur demande, auprès de Sol et Civilisation.

Dernier rappel ...

" La subsidiarité : concilier l'homme et la mondialisation "

Face à la concentration des centres de décision (économiques, culturels, financiers et politiques), comment rendre aux hommes et aux femmes la capacité d'exercer leurs responsabilités, là où ils agissent ?

Les 9èmes Assises de Sol et Civilisation auront lieu le 28 septembre 2000 à Paris. Elles entendent montrer que la pratique effective du principe de subsidiarité peut permettre de concilier l'homme, sa liberté, sa responsabilité, et la mondialisation actuelle.

Elles réuniront, pour leurs témoignages :

Jean Lassalle, maire, vice-président du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, président de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn, ancien président du Parc National des Pyrénées,

Anthony Leddy, agriculteur, président de la coopérative de développement rural des comtés de Cavan et de Monaghan (Irlande), soutenue par l'initiative européenne LEADER,

Eneko Landaburu, anciennement directeur général chargé des politiques régionales et de la cohésion, aujourd'hui directeur général en charge de l'élargissement de l'Union Européenne,

et **Monika Aring** de l'ONG Centre de développement de l'éducation à Boston, directrice du département Développement de la ressource humaine.

Ces intervenants participeront ensuite à une table-ronde et aux débats avec la salle.

La réflexion se poursuivra avec l'intervention de **Jacques Delors**, président de la Fondation Notre Europe, ancien Président de la Commission européenne, membre du comité de parrainage de Sol et Civilisation, avant la conclusion de **Raymond Lacombe**, président de Sol et Civilisation.

Si vous souhaitez participer à ces Assises, prière de contacter rapidement l'association !

Les mille et une nuits du monde occidental

Il s'agit d'un livre d'avenir, non pas d'un livre de souvenir : l'ouvrage posthume de Jean Dupuis n'a rien de mortellement ennuyeux. C'est un programme d'espérance, un ouvrage pour l'action. L'aubergiste oublié, celui de la parabole du bon Samaritain, représente tous les exclus des analyses économiques, tous ceux dont on parle peu ou mal, et dont la présence est indispensable à la vie des hommes.

De Jéricho à Jérusalem, le lecteur est conduit dans un pèlerinage mental, avec des histoires pour passer le temps, pour donner à penser.

De fable en parabole, de récit imagé en paradoxe, Jean Dupuis fait défiler les rythmes et les temps de la vie sociale. Rien n'échappe, des rapports entre les hommes, à son ironie lucide : la laïcité, l'entreprise, le monde rural, les grands axes de la mondialisation et l'importance des « pays ».

Sur le ton du conte, Jean Dupuis distille ses idées originales, qu'il a partagées avec plusieurs générations de décideurs.

On ne s'ennuie pas, mais on marche à son pas, musardant par les analyses économiques, faisant une école buissonnière des idées politiques, baguenaudant entre marxisme et libéralisme. Les pierres du chemin sont matière à penser, et l'on découvre le sens des trois dons portés par les Mages, la myrrhe, l'or et l'encens. Aucun détail n'est inutile, et la pensée ne fait aucune concession aux joliesesses du style.

Profond et bourru, étincelant et caustique, Jean Dupuis conte ici les mille et une nuits de notre culture occidentale.

Père Jean-Robert Armogathe.

Jean Dupuis *L'aubergiste oublié*, Paris, Beauchesne, 1999, 354 p., 156,00 francs.

La lettre de Sol et Civilisation
est tirée à 3 800 exemplaires

Directeur de publication :
Secrétaire de rédaction :
Maquette :

Raymond Lacombe
Juliette Faure
Annie Borgeaud